



**Conseil communal**  
*Séance n°4 du 24 avril 2017*  
*se réunit pour la première fois à 20 heures*  
*en la salle de l'Hôtel communal,*  
*sis rue Raoul Warocqué, 2 à 7140 MORLANWELZ,*  
**ORDRE DU JOUR**

**Direction Générale**

- 1). DG - Procès-verbal du Conseil communal de MORLANWELZ N° 03 du 27 mars 2017 - Examen - Décision.**

Procès-verbal Conseil communal de MORLANWELZ N° 03 du 27 mars 2017 : projet de PV.

- 2). DG - Commission Locale pour l'Énergie (CLÉ) - Rapport d'activités 2016 - Information.**

Les Décrets relatifs à l'organisation des marchés régionaux du gaz (Décret du 19 décembre 2002) et de l'électricité (Décret du 12 avril 2001) prescrivent qu'avant le 31 mars de chaque année, les Commissions Locales pour l'Énergie (CLÉ) adressent au Conseil communal un rapport faisant état du nombre de convocations de la Commission émises au cours de l'année écoulée, ainsi que la suite qui leur a été réservée. Le C.P.A.S. de MORLANWELZ a fait parvenir à l'Administration communale de MORLANWELZ un courrier daté du 27 mars 2016 (enregistré le 31 mars 2016) accompagné dudit rapport. Il est proposé au Conseil communal de MORLANWELZ d'en prendre connaissance.

**Finances**

- 3). FINANCES - Tableau de Bord / Zone de Police de Mariemont - Examen - Décision.**

Il est soumis à la délibération du Conseil communal de MORLANWELZ le Tableau de Bord de la Zone de Police de Mariemont voté par le Conseil de Police de la Zone de Mariemont en date du 19 mars 2015.

- 4). FINANCES - Fabrique d'Église Saint-Martin - Compte 2016 - Tutelle spéciale d'approbation - Prorogation du délai imparti à l'Administration communale de MORLANWELZ pour statuer - Examen - Décision.**

Depuis le 1er janvier 2015 les communes exercent la Tutelle spéciale d'annulation des comptes des Fabriques d'Églises.

Le Conseil communal dispose outre la possibilité de prorogation (20 jours), de 40 jours pour statuer sur le dossier à dater du lendemain de la réception de la décision de l'organe représentatif.

Le prochain Conseil communal de MORLANWELZ aura lieu le 29 mai 2017 c'est-à-dire à plus de quarante (40) jours depuis le lendemain de la date de réception du dossier (10 avril 2017) donc le 11 avril 2017.

Il est demandé au Conseil communal de MORLANWELZ de proroger de vingt (20) jours (comme le prévoit la Circulaire du 12 décembre 2014) le délai pour statuer sur le compte 2016 de la Fabrique d'Église Saint-Martin.

- 5). FINANCES - Fabrique d'Église Saint-Joseph - Compte 2016 - Tutelle spéciale d'approbation- Prorogation du délai imparti à l'Administration communale de MORLANWELZ pour statuer - Examen - Décision.**

Depuis le 1er janvier 2015 les communes exercent la Tutelle spéciale d'annulation des comptes des Fabriques d'Églises.

Le Conseil communal dispose outre la possibilité de prorogation (20 jours), de 40 jours pour statuer sur le dossier à dater du lendemain de la réception de la décision de l'organe représentatif.

Le prochain Conseil communal de MORLANWELZ aura lieu le 29 mai 2017 c'est-à-dire à plus de quarante (40) jours depuis le lendemain de la date de réception du dossier (10 avril 2017) donc le 11 avril 2017.

Il est demandé au Conseil communal de MORLANWELZ de proroger de vingt (20) jours (comme le prévoit la Circulaire du 12 décembre 2014) le délai pour statuer sur le compte 2016 de la Fabrique d'Église Saint-Joseph.

**6). FINANCES - Fabrique d'Église Saint-Hilaire - Compte 2016 - Tutelle spéciale d'approbation - Prorogation du délai imparti à l'Administration communale de MORLANWELZ pour statuer - Examen - Décision.**

Depuis le 1er janvier 2015 les communes exercent la Tutelle spéciale d'annulation des comptes des Fabriques d'Églises.

Le Conseil communal dispose outre la possibilité de prorogation (20 jours), de 40 jours pour statuer sur le dossier à dater du lendemain de la réception de la décision de l'organe représentatif.

Le prochain Conseil communal de MORLANWELZ aura lieu le 29 mai 2017 c'est-à-dire à plus de quarante (40) jours depuis le lendemain de la date de réception du dossier (10 avril 2017) donc le 11 avril 2017.

Il est demandé au Conseil communal de MORLANWELZ de proroger de vingt (20) jours (comme le prévoit la Circulaire du 12 décembre 2014) le délai pour statuer sur le compte 2016 de la Fabrique d'Église Saint-Hilaire.

**Enseignement**

**7). ENS - Écoles Fondamentales Mixtes de MORLANWELZ - Déclaration de vacances d'emplois en vue de la nomination définitive - Examen - Décision.**

L'article 31 du Décret du 06 juin 1994 fixe le statut des membres du Personnel subsidié de l'Enseignement Officiel Subventionné.

Plusieurs emplois ne sont pas pourvus de titulaires définitifs.

Il est proposé au Conseil communal de MORLANWELZ de déclarer les vacances d'emplois ci-après :

DÉFINITIFS :

- 2 emplois d'instituteur(trice) primaire,
- 27 périodes de maître(sse) en philosophie et citoyenneté,
- 2 périodes de maître(sse) de religion orthodoxe.

**Service Urbanisme - Environnement**

**8). URB ENV - Seconde Campagne de stérilisation des chats errants - Examen - Décision.**

Une campagne de stérilisation des chats errants a été effectuée d'octobre 2015 à mars 2016. Vu le succès de la campagne et le nombre de demandes toujours grandissantes, le M. Ministre du Bien-être animal Carlo DI ANTONIO a réitéré le projet.

La nouvelle campagne s'étend du 1er décembre 2016 au 1er octobre 2017.

50% du budget annuel déjà dédié au plan sera accordé aux communes ayant un plan de stérilisation pour un plafond total de 2.500,00-euros.

Les demandes dans la Commune de MORLANWELZ sont encore nombreuses.

Après contact avec le Cabinet de M. le Ministre du Bien-être animal Carlo DI ANTONIO, la Commune de MORLANWELZ peut en fait s'engager dans la démarche en gardant exactement les mêmes intervenants et procédures que lors de la 1ère campagne.

Pour info, 1.000,00-euros = 20 chats stérilisés. = 20 chats stérilisés. Nous en avons donc stérilisé 40 en 2015-

2016.

Le Service propose de s'engager à nouveau pour 2.000,00-euros (vu toutes les demandes), la Région nous attribuant un budget complémentaire équivalant à 50% du montant communal.

Il est soumis à l'approbation du Conseil communal de MORLANWELZ la nouvelle convention (seconde) à établir entre la Commune de MORLANWELZ et l'A.S.B.L. " Les Amis des Animaux " afin de couvrir les stérilisations de chats errants de la nouvelle campagne lancée par M. le Ministre du Bien-être animal Carlo DI ANTONIO, mais également les futures campagnes ou initiatives communales.

### **Plan de Cohésion sociale**

#### **9). PCS - Convention de partenariat 2017 dans le cadre du projet - " Amélioration du vivre ensemble et prévention du radicalisme " - Examen - Décision.**

La présente Convention est conclue dans le cadre de la réalisation du projet supracommunal " Amélioration du vivre ensemble et prévention du radicalisme " . Ce projet est proposé en commun par les quatre (4) P.C.S. de la Zone de Police de Mariemont (CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT, MANAGE, MORLANWELZ et SENEFFE) et l'Association COMPAS .

ce projet permet aux 181 communes ayant un P.C.S. de réorienter ceux-ci en mettant l'accent sur des actions de prévention du radicalisme ou des actions favorisant le vivre ensemble via les axes des P.C.S. existants en ciblant notamment :

- le développement des valeurs du vivre ensemble et de la cohésion sociale,
- le développement d'un climat de confiance,
- le soutien à des publics spécifiques,
- la mise en valeur de l'appartenance à un territoire,
- le partenariat avec des pôles déjà constitués ou des acteurs existants en matière de prévention du radicalisme.

Il est demandé au Conseil communal de MORLANWELZ d'approuver cette Convention.

### **Académie de Musique**

#### **10). ACMU - Académie Communale de Musique de MORLANWELZ - Déclaration de vacances d'emplois en vue de la nomination définitive - Examen - Décision.**

L'article 31 du Décret du 06 juin 1994 fixe le Statut des membres du Personnel subsidié de l'Enseignement Officiel Subventionné.

Plusieurs emplois ne sont pas pourvus de titulaires définitifs au sein de l'Académie Communale de Musique de MORLANWELZ (ACMU).

Nous vous proposons de déclarer les vacances d'emplois ci-dessous :

DÉFINITIFS :

- |   |             |
|---|-------------|
| • 1 emploi de professeur de violon                      | 7 périodes, |
| • 1 emploi de professeur de musique de chambre instrum. | 3 périodes, |
| • 1 emploi de professeur d'histoire de la musique       | 1 période,  |
| • 1 emploi de professeur de percussions                 | 4 périodes, |
| • 1 emploi de professeur d'ensemble instrumental        | 2 périodes. |

**Points à huis-clos.**

### **Enseignement**

#### **11). ENS - Écoles Fondamentales Mixtes de MORLANWELZ - Désignation d'une institutrice primaire, à titre temporaire - Examen - Ratification.**

- 12). **ENS - Écoles Fondamentales Mixtes de MORLANWELZ - Mise en disponibilité pour cause de maladie d'un professeur d'éducation physique - Examen - Ratification.**
- 13). **ENS - Écoles Fondamentales Mixtes de MORLANWELZ - Mise en disponibilité pour cause de maladie d'une institutrice primaire - Examen - Ratification.**
- 14). **ENS - Écoles Fondamentales Mixtes de MORLANWELZ - Désignation d'une institutrice primaire, à titre temporaire - Examen - Ratification.**
- 15). **ENS - Écoles Fondamentales Mixtes de MORLANWELZ - Désignation d'une institutrice primaire, à titre temporaire - Examen - Ratification.**
- 16). **ENS - Écoles Fondamentales Mixtes de MORLANWELZ - Désignation d'une institutrice primaire, à titre temporaire - Examen - Ratification.**
- 17). **ENS - Écoles Fondamentales Mixtes de MORLANWELZ - Désignation d'une maîtresse spéciale de religion islamique, à titre temporaire, à raison de 4 périodes/semaine - Examen - Ratification.**
- 18). **ENS - Écoles Fondamentales Mixtes de MORLANWELZ - Congé pour prestations réduites justifiées par des raisons sociales ou familiales d'une institutrice primaire, à raison de 12 périodes/semaine - Examen - Ratification.**
- 19). **ENS - Écoles Fondamentales Mixtes de MORLANWELZ - Désignation d'une institutrice primaire, à titre temporaire, à raison de 12 périodes/semaine - Examen - Ratification.**
- 20). **ENS - Écoles Fondamentales Mixtes de MORLANWELZ - Désignation d'une institutrice primaire, à titre temporaire - Examen - Ratification.**
- 21). **ENS - Écoles Fondamentales Mixtes de MORLANWELZ - Désignation d'une institutrice primaire, à titre temporaire - Examen - Ratification.**
- 22). **ENS - Écoles Fondamentales Mixtes de MORLANWELZ - Désignation d'une institutrice primaire, à titre temporaire - Examen - Ratification.**
- 23). **ENS - Écoles Fondamentales Mixtes de MORLANWELZ - Désignation d'un instituteur primaire APE, à titre temporaire, à raison de 12 périodes/semaine - Examen - Ratification.**
- 24). **ENS - Écoles Fondamentales Mixtes de MORLANWELZ - Interruption de carrière d'un instituteur primaire, à raison de 12 périodes/semaine - Examen - Ratification.**
- 25). **ENS - Écoles Fondamentales Mixtes de MORLANWELZ - Désignation d'un instituteur primaire, à titre temporaire, à raison de 12 périodes/semaine - Examen - Ratification.**
- 26). **ENS - Écoles Fondamentales Mixtes de MORLANWELZ - Désignation d'une institutrice primaire, à titre temporaire, à raison de 12 périodes/semaine - Examen - Ratification.**

Le Directeur Général,

La Bourgmestre f.f.,

Jean-Louis LAMBRECHTS

Josée INCANNELA